

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Contexte

La Ville de Winnipeg (la Ville) est en train d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté (la stratégie), qui servira de fondement au travail de la Ville en matière de réduction de la pauvreté. La stratégie clarifiera le rôle de la ville, identifiera et priorisera les actions à court et long terme pour réduire la pauvreté dans notre collectivité, et établira un plan de mise en œuvre.

En tant que niveau de gouvernement le plus proche des habitants, les administrations municipales de tout le Canada prennent des mesures pour réduire la pauvreté. Au printemps 2019, la Ville a documenté les mesures qu'elle prenait déjà pour réduire la pauvreté; au total, 146 mesures ont été documentées à ce moment-là. Au printemps suivant, la Ville a travaillé avec les membres de la collectivité pour élaborer un projet de stratégie.

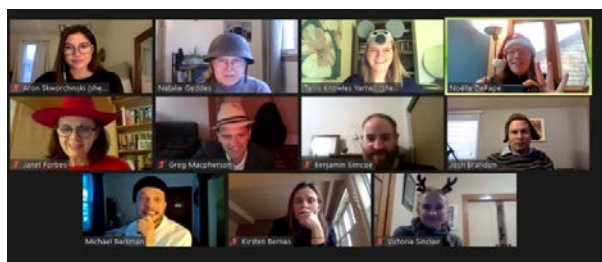


Image 1 : Travailler avec la collectivité pour développer la stratégie de réduction de la pauvreté

Participation

La Ville s'est associée à Make Poverty History Manitoba et au Conseil pour la réduction de la pauvreté de Winnipeg (une initiative de Centraide Winnipeg) pour co-crée la stratégie de réduction de la pauvreté.

Des représentants de chaque organisme et de la Ville ont formé une équipe de travail de base pour superviser et guider le projet. La phase 1 de la participation des parties prenantes a eu lieu à l'automne 2020. Un projet de stratégie a été élaboré à l'issue de la phase 1.

La phase 2 de la participation des parties prenantes s'est concentrée sur la confirmation de l'orientation du projet de stratégie et sur la détermination des actions prioritaires à mettre en œuvre. Des séances de parties prenantes ont été organisées à l'automne/hiver 2020 avec des organismes liés à la réduction de la pauvreté et des personnes ayant vécu la pauvreté et l'itinérance. Ces séances ont été organisées virtuellement pour se conformer aux ordonnances de santé publique pour la COVID-19 et pour recueillir des commentaires sur le projet de stratégie, notamment :

- les lacunes dans les objectifs et les actions proposés
- les priorités de mise en œuvre
- les partenariats potentiels pour la mise en œuvre.

Le tableau 1 ci-dessous présente un résumé des séances des parties prenantes de la phase 2.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Tableau 1 : Séances des parties prenantes

Date	Réunion	Type de parties prenantes	Participants
23 septembre 2020	Conseil de réduction de la pauvreté de Winnipeg et Centraide	Organisme intervenant	15
3 novembre 2020	Province du Manitoba	Organisme gouvernemental	5*
17 novembre 2020	Office régional de la santé de Winnipeg	Organisme gouvernemental	N/A*
18 novembre 2020	Fearless R2W	Parties prenantes de l'expérience vécue	10
24 novembre 2020	Séance thématique n° 1 : Soutien au bien-être communautaire	Organismes intervenants	19
25 novembre 2020	Séance thématique n° 2 : Équité du système de transport	Organismes intervenants	23
26 novembre 2020	Séance thématique n° 3 : Logement abordable	Organismes intervenants	22
30 novembre 2020	Séance thématique n° 4 : Équité dans les possibilités d'emploi et de revenu	Organismes intervenants	19
9 décembre 2020	Ka Ni Kanichihk Inc.	Parties prenantes de l'expérience vécue	3
11 décembre 2020	Make Poverty History Manitoba	Organisme intervenant	10
14 décembre 2020	Organismes communautaires autochtones	Organisations intervenantes	5
14 décembre 2020	Lived Experience Circle (groupes de soutien par les pairs)	Parties prenantes de l'expérience vécue	14

*L'Office régional de la santé de Winnipeg et le ministère des Familles de la province du Manitoba ont fourni des commentaires par le biais de soumissions écrites.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Participation des parties prenantes de l'expérience vécue

Il était important pour l'établissement de relations et pour les résultats du projet d'inviter les résidents qui ont vécu l'expérience de la pauvreté à participer. Dès le début du projet, il a été établi que la sagesse et les connaissances des membres de la collectivité étaient inestimables et devaient être le fondement de la stratégie et le moteur des actions que la Ville prendra pour réduire la pauvreté et apporter des changements positifs durables à Winnipeg.

Intersectionnalité

La façon dont les individus définissent la pauvreté varie en fonction de leur âge, de leur culture, de leur sexe, de leur race et d'autres aspects sociaux. Les expériences de la pauvreté sont façonnées par les entrecroisements de l'identité, de sorte que la réduction de la pauvreté doit reconnaître les catégorisations sociales et la façon dont elles se chevauchent.

Un jeune autochtone ayant une expérience vécue a décrit son expérience de la pauvreté comme étant liée au manque de possibilités d'emploi et au fait d'être profilé par la police lorsqu'il traversait la rue ou se trouvait dans un parc avec des amis.

“ J'ai failli être arrêté à plusieurs reprises alors que nous faisons des choses normales, comme se lancer la balle ou jouer au football dans le parc Assiniboine le soir. (Partie prenante de l'expérience vécue, 9 décembre 2020)

Une personne âgée a parlé de son expérience de la pauvreté liée à un manque d'accès à des aliments sains et abordables et de l'impact négatif que cela a sur sa santé en général.

“ Vous ne pouvez pas aider les gens s'ils n'ont pas de nourriture, de sécurité et de logement de base. (Acteur de l'expérience vécue, 14 décembre 2020)

La création de solutions efficaces pour la stratégie de réduction de la pauvreté à Winnipeg nécessite une approche intersectionnelle.

Les parties prenantes de l'expérience vécue ont également défini plusieurs expériences communes, notamment, des thèmes portant sur le sentiment de ne pas avoir de possibilités, de liberté, de choix, de pouvoir sur leur propre vie, et de ne pas être entendu.

Interconnexion

Au cours de leur participation, les parties prenantes de l'expérience vécue ont noté que tous les domaines thématiques sont importants parce qu'ils sont interconnectés et se soutiennent mutuellement. Ces liens font qu'il est impossible d'apporter des changements significatifs dans un domaine thématique sans aborder les autres domaines thématiques.

Par exemple, il est important d'avoir un logement et une adresse pour obtenir un emploi. Mais sans emploi, il est difficile de trouver un logement. En outre, l'emplacement du logement a une incidence sur la fiabilité du transport en commun. Sans transport en commun fiable, il est difficile de conserver un emploi et de payer un logement. Tous ces thèmes sont interconnectés et doivent être abordés ensemble. Les participants en situation de pauvreté décrivent comment il faut toute la journée pour être pauvre. Ils passent le plus clair de leur temps à se déplacer entre les différents bureaux, services et aides, juste pour satisfaire leurs besoins fondamentaux comme la nourriture, le transport et le loyer.

“ Le transport en commun devient un obstacle à tout, comme les rendez-vous et les entrevues d'embauche, lorsque vous avez de faibles revenus. (Partie prenante de l'expérience vécue, 18 novembre 2020)

Pour en savoir plus sur la stratégie de réduction de la pauvreté, veuillez consulter le site winnipeg.ca/strategiepauvrete



STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021



Nous devons nous rendre à trop d'endroits différents pour répondre à tous les besoins qui doivent être satisfaits. Pourquoi ne pouvons-nous pas nous rendre à un seul endroit? (Partie prenante de l'expérience vécue, 9 décembre 2020)

Avoir un siège à la table

La participation des parties prenantes de l'expérience vécue lors de l'élaboration de la stratégie a été une priorité, mais l'espoir est de faire plus que des engagements initiaux. La sagesse des résidents est importante et doit être incluse dans un plus grand nombre de conversations. Les parties prenantes de l'expérience vécue ont noté que la voix des résidents en situation de pauvreté était souvent absente des décisions de la Ville.

Les parties prenantes de l'expérience vécue ont manifesté leur soutien et leur intérêt à être invités à participer à ces conversations et à avoir leur mot à dire sur la manière dont la Ville prend des décisions qui influent sur les personnes en situation de pauvreté.



La collectivité doit être consultée et écoutée sur ce qu'elle est prête à sacrifier, sur ce qui devrait être ajouté et sur ce que la Ville doit conserver dans cette stratégie.

(Partie prenante de l'expérience vécue, 14 décembre 2020)

Si nous écoutons attentivement, nous constaterons que les parties prenantes de l'expérience vécue ont des solutions sur la manière d'aborder les sujets importants liés à la pauvreté, sur les façons dont les gouvernements peuvent collaborer plus étroitement et sur la manière de créer une collectivité plus prospère où chacun peut avoir la possibilité de s'épanouir.

Compensation

Nous reconnaissons la valeur de la compréhension profonde des réalités vécues par ceux avec qui nous nous sommes engagés. Nous avons voulu que la participation des parties prenantes de l'expérience vécue soit équitable et significative pour toutes les personnes concernées. Des honoraires ont été versés à tous les participants ayant une expérience vécue en reconnaissance du temps et des connaissances qu'ils ont consacrés à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Merci

C'est avec une sincère gratitude que nous souhaitons remercier toutes les parties prenantes de l'expérience vécue des groupes et organismes communautaires avec lesquels nous nous sommes engagés. Votre sagesse est le fondement de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ces groupes et organismes communautaires sont les suivants :

- Fearless R2W
- Ka Ni Kanichihk Inc.
- Sensibilisation et action communautaire contre la pauvreté
- Cercle des expériences vécues

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Ce que nous avons entendu : les priorités

Les huit domaines thématiques du projet de stratégie de réduction de la pauvreté ont été partagés avec les parties prenantes. Lors de certaines des réunions des parties prenantes, on a demandé aux participants de placer des timbres à côté de leurs trois domaines thématiques les plus importants afin d'aider l'équipe du projet à établir les priorités de la mise en œuvre de la stratégie. Les timbres étaient disponibles en utilisant l'outil d'annotation de la plate-forme de réunion virtuelle. Le nombre de timbres à côté de chaque domaine thématique a été compté et est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

Les parties prenantes qui ont participé à cette activité ont donné la priorité aux huit domaines thématiques dans l'ordre suivant :

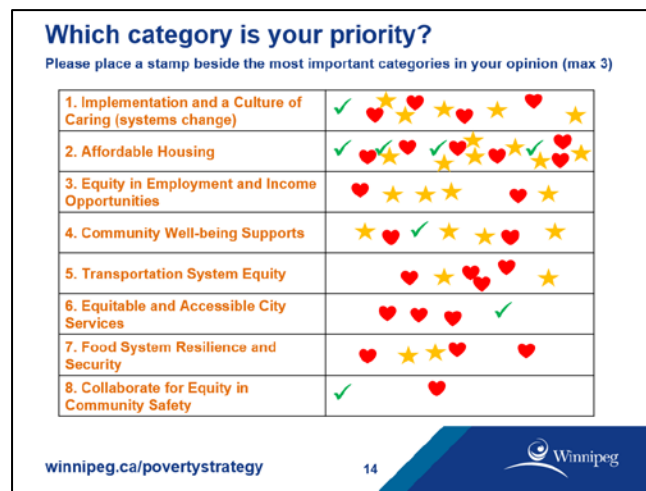
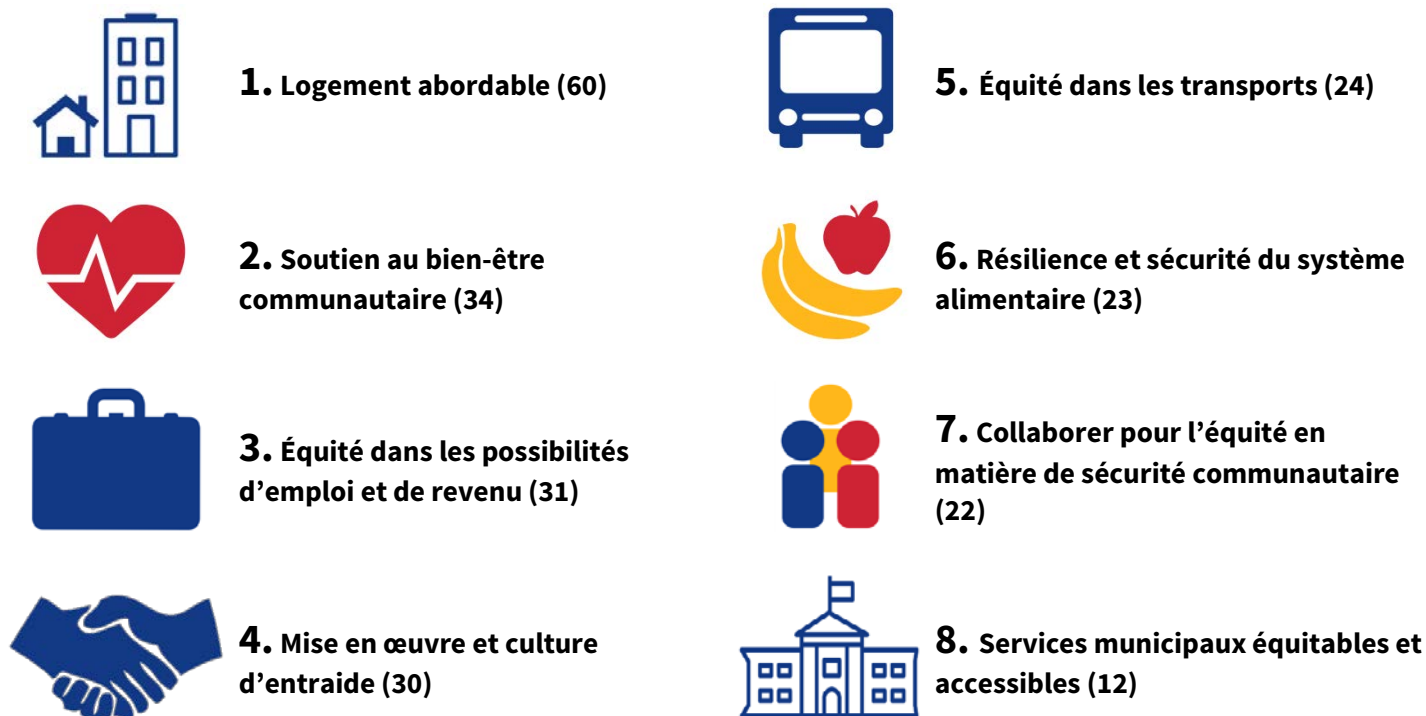


Image 2 : Priorités accordées aux domaines thématiques par les participants sur Zoom

Figure 1 : Priorisation des domaines thématiques



(xx) fait référence au nombre de timbres que les parties prenantes ont alloués à chaque domaine thématique lors des séances des parties prenantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie de réduction de la pauvreté, veuillez consulter le site winnipeg.ca/strategiepauvrete



STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Ce que nous avons entendu : les priorités (suite)

Le logement abordable est apparu comme le domaine le plus prioritaire pour les parties prenantes. Les parties prenantes ont décrit le logement comme une base qui contribuerait à améliorer la vie des personnes en situation de pauvreté dans d'autres domaines thématiques du projet de stratégie. Comme l'a fait remarquer une des parties prenantes, l'accès au logement augmente le bien-être, la sécurité et les possibilités d'emploi d'une personne. Une autre partie prenante a indiqué que le loyer peut prendre la majorité des revenus d'une personne. Sans logement abordable, il reste peu d'argent pour la nourriture, les vêtements et autres produits de première nécessité.

Le soutien au bien-être communautaire est apparu comme le deuxième domaine prioritaire pour les parties prenantes. Une des parties prenantes a fait remarquer que sans un soutien adéquat en matière de santé mentale et de services sociaux, il serait difficile de réaliser d'autres domaines thématiques. De nombreuses personnes ont besoin de soutien en matière de logement, d'emploi et de sécurité pour réussir.

L'équité en matière d'emploi et de revenu est apparue comme la troisième priorité. Une partie prenante a fait remarquer que sans emploi et revenu adéquats, la sécurité alimentaire et le logement constituent un défi. Une autre partie prenante a noté un manque de possibilités d'emploi pour les jeunes.

Bien que les domaines thématiques aient été classés par ordre d'importance, il ressort des discussions qui ont suivi que tous les domaines thématiques sont importants, car ils sont interconnectés et se soutiennent mutuellement. Les parties prenantes ont souligné les nombreuses relations entre les différents domaines thématiques et ont expliqué qu'il serait difficile de réussir dans un domaine thématique sans le soutien d'un autre domaine thématique. Les parties prenantes nous ont dit que le projet de stratégie doit prendre en compte le lien entre tous les domaines pour réussir à réduire la pauvreté.

Ce que nous avons entendu : les actions

Après une discussion sur les priorités de mise en œuvre, les parties prenantes se sont vues présenter les objectifs du projet de stratégie ou les actions potentielles pour les domaines thématiques. Lors de certaines séances, les parties prenantes ont été placées dans de petits groupes de discussion en utilisant l'outil de réunion en petits groupes de la plate-forme de réunion virtuelle. Chaque groupe s'est vu attribuer un sujet différent lié aux domaines thématiques et aux objectifs associés. Les groupes ont discuté des actions potentielles proposées dans le projet de stratégie, ont déterminé les lacunes et ont souligné les actions critiques. Chaque groupe a ensuite été invité à faire un rapport à tout le monde à la fin de la séance des parties prenantes.

Les points saillants de ces discussions et des exemples de commentaires formulés par les parties prenantes se trouvent dans les fiches de synthèse des pages suivantes. Les fiches de synthèse résument certains points clés qui ont été communiqués à l'équipe du projet et sont organisées par domaine thématique et par objectif. Les points de vue des parties prenantes de l'expérience vécue et des organismes intervenants sont inclus. Les fiches de synthèse n'ont pas pour but de fournir un compte-rendu complet de tout ce qui a été dit pendant la séance. Les notes détaillées de chaque séance des parties prenantes se trouvent à l'annexe A.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 1 – Logement abordable

Description : *Accompagnement des itinérants, partenariats pour le logement de transition et le logement abordable*



Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Accroître la capacité et l'engagement de la Ville à établir des partenariats et à planifier des logements abordables.	- Le secteur à but non lucratif est le mieux placé pour fournir des logements abordables de manière durable. - Cependant, les promoteurs à but non lucratif ont besoin de quelqu'un pour les guider dans le processus d'aménagement de la Ville. - Un partenariat dans lequel la Ville fournit des terrains gratuits et des incitations fiscales tandis que la Province fournit des investissements en capital devrait être examiné. - Logement Manitoba a établi un partenariat avec la Ville de Brandon pour quatre projets de logement.
2. Répondre aux besoins urgents et immédiats de logement des résidents sans abri par le biais de partenariats.	- Les logements disponibles doivent être classés par ordre de priorité en fonction des personnes qui en ont le plus besoin. - Il peut s'agir de personnes âgées, de nouveaux Canadiens ou de familles autochtones. - Le logement doit être adapté aux revenus. - Un partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités pour faire pression en faveur du changement aux niveaux provincial et fédéral devrait être envisagé. - Des stratégies anti-expulsion sont nécessaires, car les résidents sans abri ne fonctionnent pas toujours selon les attentes de la structure d'hébergement.
3. Utiliser les outils et les ressources dont dispose la Ville pour encourager des projets de développement de logements plus abordables.	- Les permis d'aménagement de logements abordables devraient être accélérés. - Des outils de zonage pourraient être utilisés pour augmenter l'offre de logements abordables, tels que les primes de densité et le zonage d'inclusion. - Veiller à ce que, lorsque des exigences en matière de logement abordable sont en vigueur, les promoteurs doivent les respecter (ne pas faire de fausses promesses). - Il faut davantage de possibilités de cohabitation à Winnipeg. - Des ressources sont nécessaires pour le logement communautaire. - Le loyer des logements abordables dans les projets à but lucratif augmente souvent une fois que les incitations gouvernementales prennent fin ou que la propriété change de mains.
4. Maintenir et améliorer le parc de logements existants.	- Les besoins de Winnipeg en matière de logement abordable ne peuvent pas être satisfaits uniquement par de nouvelles constructions et nous devons penser à améliorer le parc de logements existants. - L'état du parc de logements existants est un défi. - Prévenir la perte de maisons de chambres. - La qualité et l'état actuels des maisons de chambres posent un problème.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• La Ville pourrait adopter un règlement sur la conversion des appartements en copropriété afin de protéger les logements abordables existants.• Les propriétaires sont une composante importante du logement.• Une forte augmentation de loyer justifiée par des rénovations mineures est un défi. |
|--|---|



Si nous voulons que le logement reste abordable, les ressources doivent être affectées au logement communautaire. (Partie prenante, 26 novembre 2020)

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 2 – Soutiens au bien-être communautaire

Description : Santé, santé mentale, réduction des méfaits, guérison,



Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Améliorer le bien-être des résidents itinérants en répondant à leurs besoins urgents grâce à la collaboration avec des partenaires communautaires et d'autres niveaux de gouvernement.	• Une approche fondée sur les droits de l'homme devrait être adoptée pour les campements. • La surveillance et le nettoyage sont essentiels au succès des toilettes publiques. • Les installations de loisirs pourraient être utilisées pour réchauffer les résidents itinérants. • Actuellement, tous les soutiens communautaires se trouvent sur la rue Main et dans le North End. ○ Une collaboration est nécessaire pour établir de nouveaux services dans d'autres quartiers de la ville.
2. S'assurer que le personnel de première ligne de la Ville possède les connaissances, les compétences et les ressources nécessaires pour aider les résidents à obtenir les soutiens dont ils ont besoin.	• Fournir au personnel de première ligne de la Ville une liste de ressources pour aider à mettre les résidents en contact avec des soutiens. • Fournir une formation au personnel de la Ville sur les compétences en matière de soutien communautaire (p. ex., premiers soins en santé mentale, intervention en cas de crise, comment procéder à des aiguillages, etc.). • Les défibrillateurs externes automatiques et la naloxone devraient être disponibles dans les bâtiments de la Ville. • Davantage de personnel de la Ville a besoin d'une formation sur la naloxone.
3. Élaborer des partenariats stratégiques pour mettre les personnes en crise en contact avec des soutiens.	• De nombreuses questions relatives au bien-être communautaire relèvent de la compétence de la Province, mais la Ville doit être présente (p. ex., les places dans les refuges, les espaces d'isolement, la sécurité alimentaire, etc.) • Les personnes préfèrent souvent les soutiens communautaires aux interventions de la police ou des soins de santé. ○ Le bien-être passe par des soutiens communautaires qui aident les gens à traverser les périodes difficiles. • Il devrait y avoir un endroit sûr où les jeunes peuvent aller pour obtenir de l'aide 24 heures sur 24. ○ Il devrait y avoir des ressources et du personnel de soutien pour aider les enfants à remplir les formulaires, à obtenir des aiguillages, etc.
4. Soutenir la réduction des méfaits pour sauver des vies et minimiser les conséquences négatives de la consommation de substances sur la santé et la collectivité.	• Plaider en faveur d'un approvisionnement sûr et de traitements de substitution et les soutenir. • Souvent, il ne s'agit pas seulement de ce que la Ville fait, mais aussi de la manière dont elle le fait. • Bien que la Ville ait installé des contenants pour objets pointus et tranchants pour la réduction des méfaits, l'initiative n'a pas réussi à cause des emplacements choisis. • Prévoir des poubelles et du matériel de sécurité incendie sur les sites de campement plutôt que de retirer les campements.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021



Ce n'est pas seulement ce que nous faisons, c'est aussi la façon dont nous le faisons.
(Partie prenante, 24 novembre 2020)



Les sites d'injection sûrs favoriseraient la réduction des méfaits et les contenants pour objets pointus et tranchants.

(Partie prenante de l'expérience vécue, 18 novembre 2020)

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 3 – Équité dans les possibilités d'emploi et de revenu

Description : Formation, emplois plus facilement accessibles, marchés publics sociaux, salaire de subsistance



Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Faire preuve d'un engagement envers les droits de la personne et l'équité en réduisant les obstacles et en maximisant les possibilités d'emploi, de formation et de mentorat axées sur l'équité, la diversité, la réconciliation et la réduction de la pauvreté.	- La Ville doit se concentrer non seulement sur la diversité dans l'embauche, mais aussi sur le nombre de ces nouvelles recrues qui sont retenues. - L'expérience des employés doit être positive et susciter un sentiment d'appartenance au lieu de travail. - De nombreux travailleurs ont besoin de soutien lorsqu'ils passent des programmes de formation à l'emploi. - La reconnaissance des titres de compétences est un obstacle pour beaucoup de nouveaux arrivants au Canada et c'est le choix d'un organisme dans de nombreux cas de reconnaître les titres de compétences.
2. Tirer parti des achats de la Ville pour obtenir des avantages sociaux et communautaires.	- La Ville doit examiner les achats et rechercher les produits ou services qui recoupent ce que proposent les entreprises sociales. - Les entreprises sociales ont besoin d'aide pour savoir où elles pourraient combler les lacunes et ce qu'elles peuvent offrir. - Une politique d'achat social est essentielle pour soutenir les entreprises communautaires.
3. Soutenir l'innovation sociale et les biens immobiliers à vocation sociale.	- La Ville pourrait lancer un appel d'offres à des organismes à but non lucratif pour l'utilisation ou la vente de terrains et de bâtiments vides de la Ville. - Demandez aux promoteurs de déterminer ce qu'ils peuvent payer et quel sera l'avantage pour la collectivité au lieu de demander un prix déterminé.
4. Plaider auprès des hautes instances gouvernementales pour accroître les possibilités de stabilité sociale et économique des familles à faible revenu (c'est-à-dire la garde d'enfants).	- La Ville devrait plaider pour soutenir le nouveau projet de loi provinciale 41 sur la reconnaissance des titres de compétences. - Les entreprises devraient offrir aux jeunes dans le besoin davantage de possibilités d'emploi et les aider à obtenir les certifications requises (par exemple, identification, permis de conduire, premiers secours, certificat de manipulateur de denrées alimentaires). - Il devrait y avoir davantage de programmes pour aider les jeunes à apprendre des métiers.
5. Augmenter les aides au revenu (politique du salaire de subsistance, augmentation de l'aide à l'emploi et au revenu, revenu de base).	- Le salaire de subsistance doit augmenter avec le coût de la vie. - Le salaire de subsistance doit également s'appliquer aux entrepreneurs et aux sous-traitants. - Certains organismes préfèrent voir les personnes à faible revenu obtenir des postes mieux rémunérés que de mettre en place un salaire de subsistance.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

“

Les organisations mettent souvent l'accent sur la diversité lors de l'embauche, mais ne se concentrent pas sur le nombre de personnes retenues.

(Partie prenante, 30 novembre 2020)

“

Il faut multiplier les possibilités d'emploi pour les jeunes.

(Partie prenante de l'expérience vécue, 18 novembre 2020)

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 4 – Mise en œuvre et culture d'entraide

Description : Responsabilité de la mise en œuvre, renforcement de la confiance, prise en compte des barrières systémiques dans la prise de décision



Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Améliorer la capacité de la Ville à mettre en œuvre la stratégie.	- Augmenter le nombre d'employés affectés à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. - Les mesures doivent être mises en œuvre rapidement, par exemple dans un délai d'un an. - Le fait de ne pas allouer de fonds ou de ressources supplémentaires à la réduction de la pauvreté est en contradiction avec les intentions de la stratégie. - S'engager à dépenser chaque année dans le budget pour mener à bien ses actions stratégiques visant à réduire la pauvreté. - Il devrait y avoir un comité consultatif sur les questions de pauvreté. - Ce comité pourrait aider à appliquer une optique de réduction de la pauvreté aux décisions de la Ville. - Un programme de mentorat pourrait aider les résidents ayant une expérience vécue à faire partie de ce comité.
2. Établir la responsabilité de la mise en œuvre et instaurer la confiance.	- Élaborer et mettre en œuvre un processus visant à faire participer de manière significative les personnes ayant une expérience vécue au processus décisionnel de la Ville. - La transparence de la stratégie de réduction de la pauvreté peut être améliorée en différenciant les mesures qui sont déjà mises en œuvre des nouvelles mesures. - Utiliser la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure officielle de conformité aux normes nationales et pour permettre la comparabilité avec d'autres régions métropolitaines du Canada. - Les personnes ayant une expérience vécue doivent être impliquées dans l'élaboration du plan et dans sa mise en œuvre.
3. Sensibiliser le service public aux obstacles systémiques liés à la pauvreté et à l'inégalité sociale, et en tenir compte dans la prise de décision et la prestation de services.	- Les rapports administratifs devraient comporter une section sur l'incidence de la pauvreté afin de sensibiliser l'ensemble de la fonction publique, à l'instar de la section sur l'incidence budgétaire. - Quel est le rapport entre cette décision et la réduction de la pauvreté? - Un conseil autochtone serait bénéfique pour toutes les décisions qui ont des répercussions sur les populations autochtones.
4. Promouvoir et développer des partenariats.	- L'optique de l'équité pourrait être un outil utile pour la défense d'une cause. - Soutenir l'objectif clé de la stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté, qui consiste à réduire le taux de pauvreté des enfants de 25 % d'ici 2025. - Il est difficile pour les jeunes d'accéder aux services avec autant de prestataires différents. - Cela aurait un impact si la Ville faisant campagne auprès d'autres paliers de gouvernement sur les questions ayant un effet sur la pauvreté.

Pour en savoir plus sur la stratégie de réduction de la pauvreté, veuillez consulter le site winnipeg.ca/strategiepauvrete



STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

“ La Ville dit qu'elle accorde de l'importance à la réduction de la pauvreté, mais le fait de ne pas allouer de fonds ou de ressources supplémentaires est une contradiction. (Partie prenante de l'expérience vécue, 14 décembre 2020)

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 5 – Équité dans les transports

Description : Accès à un transport en commun abordable, service de transport en commun vers des possibilités d'emploi



Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Améliorer l'accessibilité et le caractère abordable des transports pour ceux qui en ont le plus besoin.	- Les options de tarif unique réduit sont importantes pour les usagers des transports en commun à faible revenu, et pas seulement les laissez-passer mensuels réduits. - Offrir un tarif dégressif pour le laissez-passer mensuel pour les personnes à faible revenu. Même avec le tarif réduit, de nombreuses personnes n'ont pas les moyens de s'offrir un laissez-passer mensuel. - Offrir un laissez-passer permettant aux jeunes de rouler gratuitement pendant les heures de classe. - Il est important que les jeunes de moins de 12 ans puissent bénéficier d'un transport gratuit. - La Ville doit soutenir les programmes de covoiturage, qui sont utilisés comme solution de rechange pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les taxis. - Il faut s'attaquer au vol de bicyclettes à Winnipeg, car de nombreux habitants à faible revenu dépendent de leur bicyclette pour se déplacer. - Mettre en place un système de récompense pour les entreprises de récupération qui signalent des vols suspects. - Les zones de transport en commun gratuites dans le centre-ville sont importantes, surtout avec l'élimination du Downtown Spirit. - Des actions visant à soutenir les personnes en situation de pauvreté ayant des problèmes de mobilité sont nécessaires
2. Cibler l'amélioration des infrastructures et des services de transport dans les zones où les résidents dépendent des transports en commun pour se déplacer dans la ville.	- Les exigences en matière de stationnement sont souvent un obstacle à la densification et à la création de logements abordables. - Un bon aménagement du quartier est nécessaire pour un bon transport en commun. - Si l'aménagement des quartiers et les liaisons entre les quartiers sont médiocres, il n'y aura pas d'itinéraire de transport public efficaces. - La Ville ne doit pas toujours se concentrer sur l'infrastructure, mais sur le service. - Il faut faire davantage pour garantir l'accessibilité des itinéraires de transport public actif pendant la construction et l'hiver. - De nombreuses personnes à faible revenu utilisent des véhicules personnels. - Le mauvais état des routes augmente le coût de la propriété. - Le déneigement doit être prioritaire dans les zones à forte fréquentation par les piétons et les transports en commun.
3. Répondre aux besoins de transport des résidents sans abri (par exemple, en cas de	Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser les résidents vulnérables à la politique de la Régie des transports de Winnipeg en matière de temps froid.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

froid ou de chaleur extrême, COVID-19).	- o La Ville devrait élargir cette politique pour inclure d'autres types de conditions météorologiques que le froid extrême (par exemple, la neige, le vent, etc.). • L'annulation du Downtown Spirit a eu un impact important sur les résidents non hébergés, car il permettait d'accéder aux refuges et aux services sur lesquels les gens comptaient.
---	--



L'annulation du Downtown Spirit a causé beaucoup de problèmes et d'obstacles pour les gens.

(Partie prenante de l'expérience vécue, 14 décembre 2020)

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 6 – Résilience et sécurité du système alimentaire

Description : Sécurité alimentaire, aliments culturellement appropriés, aliments durables



Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Travailler avec des partenaires pour accroître la sécurité alimentaire durable et culturellement appropriée pour tous les résidents.	• Trouver des partenariats pour mieux utiliser les cuisines commerciales appartenant à la Ville. • Devenir partenaire dans un modèle de carrefour alimentaire où les fournisseurs d'aliments produits localement sont soutenus pour aller dans les collectivités à faible revenu et les déserts alimentaires pour vendre des aliments produits localement à des prix abordables. ○ Il ne s'agit pas seulement de l'accès à la nourriture, mais aussi de l'accès à des aliments sains et de bonne qualité. • Le Conseil alimentaire de Winnipeg pourrait soutenir les distributeurs en gros locaux. • Relier les connaissances autochtones et l'information rattachée à l'éducation sur les ressources naturelles aux initiatives alimentaires. • L'accès à la nourriture est un problème majeur pour les jeunes vivant dans la pauvreté.
2. Maximiser l'utilisation des outils et des ressources de la Ville afin d'accroître la sécurité alimentaire et l'accès aux aliments pour les résidents les plus vulnérables et dans les zones où les besoins sont les plus importants.	• L'octroi de licences pour les cuisines commerciales dépasse souvent les capacités des organismes de première ligne qui nourrissent les personnes dans le besoin. ○ Pourrait-il y avoir une certaine souplesse dans les normes de cuisine pour les organismes communautaires qui préparent des repas pour la collectivité? • Les jardins communautaires devraient pouvoir produire de la nourriture pour la collectivité, mais souvent leur fonction principale finit par être des avantages sociaux et l'accès de la collectivité aux espaces verts, la fourniture de nourriture étant le dernier objectif. ○ Les jardins communautaires ne sont pas aménagés pour maximiser la production alimentaire. ○ La Ville devrait engager un professionnel titulaire d'un doctorat en agriculture qui possède les compétences et l'expertise nécessaires pour surveiller et gérer les niveaux du sol et soutenir les jardins communautaires afin d'assurer leur prospérité. • La Ville pourrait exploiter une navette d'épicerie qui amènerait les résidents du centre-ville et des quartiers défavorisés vers les banlieues où la nourriture est moins chère.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

“

Il ne s'agit pas seulement d'avoir de la nourriture, mais d'avoir des aliments de bonne qualité. (Partie prenante de l'expérience vécue, 14 décembre 2020)

“

Les jardins communautaires ne sont pas durables sans accès à une eau abordable. (Partie prenante, 11 décembre 2020)

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 7 – Collaborer pour l'équité en matière de sécurité communautaire



Description : *Approches communautaires, sécurité, bien-être communautaire*

Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Accroître l'équité des ressources et les approches communautaires en matière de sûreté et de sécurité pour tous les résidents, en particulier les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC).	• Les aînés de la collectivité doivent faire partie du modèle d'intervention Police and Crisis Team (PACT) pour que le programme soit couronné de succès. • Une analyse coûts-avantages des avantages des services communautaires en matière de sécurité doit être réalisée. ○ Le financement des services communautaires peut être moins coûteux et plus efficace pour assurer la sécurité de la collectivité que les services de police. • Cesser de financer la police. ○ Plus d'argent devrait aller aux groupes à but non lucratif pour les initiatives communautaires, plutôt qu'à l'application de la loi. • Les espaces publics devraient être surveillés par des organismes en qui la collectivité a confiance, comme le Bear Clan, plutôt que par des cadets de police et la police.
2. Accroître la sécurité des femmes et des filles autochtones, des personnes 2ELGBTQQIA et des jeunes grâce à des partenariats.	• Le modèle PACT n'a pas le modèle de préférence de la collectivité. ○ La présence de la police provoque souvent une détresse supplémentaire pour les personnes en crise et peut aggraver la situation.
3. S'attaquer au racisme et à l'iniquité systémiques dans tous les services et organismes de service de la Ville grâce à un leadership éclairé par la collectivité, à l'embauche axée sur la diversité et à des programmes et initiatives ciblés.	• La Ville doit réévaluer qui fait partie du conseil de police de Winnipeg. • Il faut un conseil de sécurité publique adéquatement financé et représentatif, et non l'actuel conseil de police de Winnipeg. • Un comité consultatif autochtone serait bénéfique pour les services de police.
4. Maximiser l'utilisation des installations de la Ville comme carrefours de voisinage pour la sécurité et le bien-être communautaires, en particulier dans les zones où les besoins sont les plus importants.	• Le financement d'espaces sûrs permettrait d'atteindre les objectifs de sécurité communautaire avec moins d'argent que les services de police.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

“

Lorsqu'il y a des problèmes de sécurité, nous consacrons plus d'argent à la police. Pouvons-nous financer des espaces sûrs pour atteindre des objectifs avec moins d'argent? (Partie prenante, 11 décembre 2020)

“

La présence de la police peut provoquer une plus grande détresse pour les personnes en crise.
(Partie prenante de l'expérience vécue, 14 décembre 2020)

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Fiche de synthèse n° 8 – Services municipaux équitables et accessibles

Description : Prestation de services, accès équitable, développement communautaire



Objectifs du projet de stratégie	Exemples de commentaires des parties prenantes
1. Veiller à ce que tous les résidents aient un accès équitable aux services de la Ville, en particulier les groupes démographiques victimes d'inégalités.	- Les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles lorsqu'un travailleur de soutien les accompagne dans leurs activités de loisirs et de détente (p. ex., les cours de natation). - Le personnel de la Ville doit être formé sur les responsabilités des travailleurs de soutien. - Supprimer les frais de retard des bibliothèques afin qu'il n'y ait pas de jugement ou de pénalité lors de la restitution des livres en retard. - Fournir aux résidents sans abri l'accès aux douches des installations de loisirs de la Ville. - Soutenir les jeunes pris en charge et les jeunes qui n'ont plus accès aux services en raison de leur âge en leur facilitant l'accès aux services de la Ville et aux programmes spéciaux avec d'autres organismes partenaires. - Winnipeg a besoin d'espaces verts publics qui sont plus sûrs et plus accessibles.
2. Utiliser des modèles de développement communautaire pour la prestation de services dans les zones où les besoins sont les plus importants.	- Les conseils des centres communautaires peuvent être déconnectés des besoins de la collectivité et ne fournissent pas de services fondés sur des données probantes. - Une plus grande consultation de la collectivité est nécessaire.
3. Maximiser l'utilisation des outils et des ressources de la Ville pour aborder et réduire les inégalités systémiques.	- Élaborer des politiques visant à maximiser l'utilisation des installations et des biens de la Ville au profit de la collectivité. - Les organismes à but non lucratif doivent souscrire une assurance coûteuse pour les activités menées sur les terrains publics et dans les installations de la Ville. - La Ville peut aider les organismes à but non lucratif à fournir davantage de services à la collectivité en les aidant à payer les frais d'assurance. - La Ville peut renoncer à collecter des frais pour les espaces communautaires.



L'accès aux services de la Ville complète les revenus dont vous disposez. (Partie prenante, 26 novembre 2020)



Les bibliothèques devraient mettre en place un programme de pardon des frais de retard sans poser de questions. (Partie prenante de l'expérience vécue, 14 décembre 2020)

Pour en savoir plus sur la stratégie de réduction de la pauvreté, veuillez consulter le site winnipeg.ca/strategiepauvrete



STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Résumé de la participation des parties prenantes de la phase II

Février 2021

Prochaines étapes

En février 2021, la fonction publique fera rapport au Comité exécutif du Conseil afin de faire le point sur les réactions des parties prenantes et de définir les prochaines étapes en vue de l'achèvement de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le projet de stratégie de réduction de la pauvreté sera finalisé à l'aide des commentaires recueillis lors de la phase 2 de la participation des parties prenantes. Une réponse aux commentaires et à la façon dont ils ont été pris en compte sera incluse dans la stratégie. Certains des commentaires des parties prenantes concernent les travaux en cours de la Ville. Une mise à jour de ces actions sera donc également incluse.

Un plan de mise en œuvre détaillé sera également élaboré. D'autres réunions des parties prenantes pourront avoir lieu en fonction des besoins, au fur et à mesure que l'équipe de projet finalisera la stratégie et le plan de mise en œuvre. La stratégie recommandée devra être approuvée par le Conseil une fois qu'elle aura été finalisée.

Annexes

Annexe A – Notes de la réunion des parties prenantes et soumission écrite

Annexe B – Exemple de présentation de la séance des parties prenantes

Annexe C – Liste des organismes intervenants